

Jeanne Garnier et la fin de vie

Madame Jeanne Garnier, lyonnaise et chrétienne convaincue, perdit successivement son mari et ses deux jeunes enfants. Seule, à 24 ans, elle décide de consacrer son temps et sa fortune à l'accueil de femmes « incurables » dont les hôpitaux de la ville ne veulent plus. Elle les loge dans sa propre maison, prend soin d'elles et les accompagne jusqu'à leur mort.

Quelques amies veuves la rejoignent et, avec elles, Jeanne Garnier fonde, à Lyon, l'œuvre des Dames du Calvaire. Le 8 décembre 1842, elles consacrent l'Association naissante à Jésus, par Marie, encouragées par le Cardinal de Bonald, archevêque de Lyon. Le premier but de l'Association est de « faire des veuves une grande famille par une communauté de prière et de saintes œuvres » en particulier l'assistance aux femmes incurables délaissées.



Jeanne va bientôt ajouter à l'accueil des incurables, celui des veuves infirmes et âgées. Elle se soucie aussi des veuves chargées de famille et les visite pour leur apporter soutien et amitié.

Au fil du temps, les premiers logements acquis à Saint Irénée, près du Calvaire, à Saint Just, rue des Farges, deviennent trop exigus. Il faut se mettre en quête de maisons qui permettront de répondre à un nombre toujours plus important de malades.

Le 19 juillet 1852, Jeanne Garnier et six dames achètent conjointement le Clos de la Sara, un domaine sur les coteaux de Fourvière. Il se compose d'une demeure à réhabiliter et à agrandir, d'une ferme, et d'un terrain où sera construit un véritable hospice aménagé pour accueillir la cinquantaine d'incurables dont s'occupent les dames. Cet hospice sera à l'origine, des années plus tard, de l'Hôpital de Fourvière.

Jeanne Garnier, épuisée par une activité débordante, rend son dernier souffle le 28 décembre 1853. Elle a quarante-deux ans.

Son exemple suscite nombre de vocations, en France comme à l'étranger. Pour faire face aux besoins des personnes en fin de vie, d'autres maisons voient le jour.

C'est ainsi qu'en décembre 1874, Aurélie Jousset, s'inspirant de l'œuvre de Jeanne Garnier, fonde le Calvaire de Paris. Il fonctionne sur le modèle de celui de Lyon : des veuves aidées par des auxiliaires (célibataires) dont la plupart habitent sur place, apportent présence et soins aux malades, les aidant sur le plan matériel, médical, moral et spirituel. Les personnes accueillies sont atteintes de maladies graves et sont en fin de vie. Les dames cherchent à les faire bénéficier de tous les moyens disponibles pour les soulager de leurs souffrances, de leur douleur.

De 1874 aux années 1940, le financement de l'association des dames du Calvaire, reconnue d'utilité publique le 16 avril 1923, est assuré par les dames et par les dons et legs qu'elles reçoivent. La création de la Sécurité sociale au lendemain de la seconde guerre mondiale va

ensuite permettre à l'association d'obtenir des subventions de l'État et de développer son action, qui se veut toujours fidèle aux principes de l'éthique médicale et de l'humanisme chrétien : accueillir, soigner, soulager et accompagner les malades en fin de vie, en ne cherchant ni à prolonger indûment leur vie, ni à provoquer leur mort. On reste dans la droite ligne de ce qu'ont voulu les fondatrices : conjonction d'une compétence médicale et d'un dévouement intégral, présence de tous les instants et service attentif donné à des personnes en fin de vie et à leurs proches. C'est l'esprit même de ce qu'on désigne aujourd'hui comme soins palliatifs.

